

Réunion du Club CEE 27 Juin 2018 : "Les administrateurs salariés, quels retours d'expériences ?"

Patricia NUNEZ, membre du Secrétariat du CEG AXA, a participé le 27 Juin, à un nouveau rendez-vous du Club des Comités d'Entreprise Européens organisé par l'association Astrées. Le thème à l'ordre du jour, « les administrateurs salariés, quels retours d'expérience ? » a été l'occasion de partager les expériences sur un sujet d'actualité pour le CEG, qui vient de désigner **Bettina CRAMM** pour représenter les salariés européens d'AXA au Conseil d'administration du Groupe.



Après un tour de table sur l'actualité des différents Comités Européens, les participants ont évoqué les modes de désignation et les pratiques des nouveaux administrateurs.

Par exemple dans le Groupe Suez, le Comité Groupe France et le comité Européen a fait appel à candidature avec des entretiens pour terminer par une désignation. Les administrateurs salariés participent aux réunions des instances dont ils sont issus.

Dans le Groupe Michelin, l'administrateur salarié fait le tour des pays où le dialogue social est difficile et construit une stratégie de dialogue entre les syndicats locaux et la RH locale.

Pour la plupart des participants, un des sujets reste la confidentialité des informations imposée aux administrateurs salariés par le conseil d'administration et la communication aux instances locales et européennes.

Marie Christine LEBERT, administratrice salariée au sein du Groupe ATOS (entreprise de services du numérique), nous a fait un retour de son expérience.

Après un mandat de Secrétaire adjoint et de Secrétaire du Comité Européen de ce Groupe de 2001 à 2017, elle a été désignée Administratrice salariée le 18 Décembre 2017.



Le Comité Européen de ce Groupe avait mis en place il y a 4 ans une commission composée de 4 élus du CEE qui travaillaient sur des sujets avec la Direction en amont des réunions du Conseil d'administration dans lequel elle était invitée une fois par an et pouvait produire des comptes rendus pour l'instance européenne.

Avec la nouvelle loi en 2013 et la mise en place d'un administrateur salarié, la pertinence de cette commission a été discutée. Jusqu'à présent limité à un seul administrateur, la loi a fait passé son nombre à 2 en juin dernier. Il s'est engagé une discussion au sein du Comité Européen pour une désignation. La Direction souhaite de la diversité et un vote des salariés européens sur candidature mais la réalité pratique impose une désignation par le Comité Européen.

Pour ce qui est du retour d'expérience de Marie Christine Lebert depuis décembre 2017, ce fut un accueil très mitigé de la part de la Direction lors du 1er conseil d'administration. Marie Christine compte travailler avec les administrateurs indépendants pour construire une stratégie. Avec la Rh cela se passe bien mais les informations en amont viennent difficilement et souvent à la dernière minute.

Il faut être formé à la Certification IFA (Institut Français des Administrateurs) Ce programme met l'accent sur les comportements, outils, connaissances et compétences que tout administrateur doit posséder pour exercer son mandat, et répond aux enjeux d'internationalisation et de diversification des Conseils d'Administration. Le Comité Européen compte beaucoup sur l'administrateur salarié pour passer les messages importants mais la méconnaissance du rôle du Conseil d'administration et de l'administrateur salarié est un obstacle à cette articulation.

Se pose également la question difficile de la limite entre la confidentialité des informations reçues et la possibilité de communication externe par l'administrateur salarié.



Le mandat d'administrateur salarié doit aussi être politique. C'est une construction sur du long terme (le mandat chez Atos est de 3 ans et reconductible 1 fois) .Il faut nouer des relations avec la Direction et les administrateurs ce qui prend du temps. Il faut travailler sur des thèmes en amont et les porter au Conseil d'administration, par exemple distribution d'actions gratuites, politique salariale européenne, emploi et employabilité ...

Au Conseil d'administration du Groupe, Il faudra faire plus de la place pour l'impact social des décisions prises par la Direction au sein de son Comex, car les projets ne sont pas présentés au conseil d'administration sous le même angle que dans les autres instances. En effet c'est plutôt le risque financier qu'inclus la stratégie du Groupe et l'impact pour les actionnaires qui sont de son ressort , et très souvent, ce sont les grandes lignes (positives ou négatives) des projets qui sont présentés bien avant que les organisations soient clairement définies ou impactées les Comités européens doivent ensuite s'emparer des projets pour mesurer les réorganisation et les impacts sociaux pour les salariés

Enfin il reste à déterminer quels sont les moyens donnés aux administrateurs salariés pour remplir pleinement leurs missions.